

**« Campagne riz du ROPPA »**  
**Pour un développement durable des filières riz en**  
**Afrique de l'Ouest.**

Le ROPPA, depuis plus d'une année a lancé une campagne d'information et de plaidoyer visant la promotion des filières riz en Afrique de l'Ouest. La Campagne Riz « pour un développement durable des filières riz en Afrique de l'Ouest » vise à informer et mobiliser l'opinion publique sur les risques que court la riziculture ouest africain. Elle vise aussi à amener les gouvernements et les Organisations d'Intégration Economique Régionale (CEDEAO, UEMOA) à adopter des politiques et des mesures permettant aux producteurs de vivre dignement de leur métier et aux filières riz en Afrique de contribuer pleinement à la souveraineté alimentaire, à l'éradication de la pauvreté.

Le ROPPA a organisé une exposition sur les potentialités rizicoles de la région d'Afrique de l'Ouest, animé une conférence de presse et un forum en mars 2005, lors de la Foire Internationale de l'Agriculture et des Ressources Animales (FIARA) de Dakar, où sa campagne a été effectivement lancée. En octobre 2005, le ROPPA a réuni à Conakry (Guinée) des riziculteurs de 13 pays d'Afrique de l'Ouest pour échanger sur la situation des filières nationales et des organisations de producteurs de riz et aussi pour convenir des initiatives à prendre ou à renforcer.

Il y a été notamment convenu que la Conférence Ministérielle de l'OMC en décembre 2005 à Hongkong et les différentes rencontres des sociétés civiles africaines et mondiales sont des moments propices pour faire connaître les présentes propositions du ROPPA sur le développement des filières rizicoles en Afrique de l'Ouest.

**Importance stratégique de la riziculture en**  
**Afrique de l'Ouest**

***Des consommateurs de plus en plus nombreux :***  
***une demande de riz forte et en croissance***

Dans plusieurs pays, le riz est la céréale dont la consommation moyenne par habitant est la plus élevée. Les niveaux de consommation en riz par habitant atteignent environ 70kg/an pour le Mali et le Sénégal et 90 kg/ an pour la Guinée Conakry. Cette demande connaît une croissance d'environ 6%, c'est à dire plus forte que nulle part ailleurs au monde, du fait de la forte urbanisation, des changements dans les régimes alimentaires des populations et des déficits réguliers des céréales traditionnelles (sorgho, mil, maïs).

**Le riz importé aujourd'hui : un coût pour la nation**  
**et une dépendance alimentaire et économique**

La production de riz en Afrique de l'Ouest ne couvre seulement qu'environ 60% de la demande des populations. La conséquence est un accroissement massif des importations de riz. Aujourd'hui, un pays comme le Sénégal importe à lui seul chaque année, 600 000 t de riz, équivalent à 150 millions de dollars. Au regard des tendances actuelles, selon les estimations de la FAO, les importations de riz en Afrique de l'Ouest seront de l'ordre de 6,4 à 10,1 millions de tonne en 2020.

Au niveau des états, ces importations représentent et vont représenter des coûts énormes, autant de ressources en moins dans les balances budgétaires d'états déjà difficiles à équilibrer. De plus, cela fragilise les états de part la dépendance vis-à-vis des marchés/pays extérieurs pour l'alimentation de sa population

***Des difficultés d'approvisionnement à terme pour***  
***les pays d'Afrique de l'Ouest.***

De nombreux experts prévoient une tension croissante pour l'approvisionnement des pays ouest africains. Divers raisons sont avancées :

- i) l'étroitesse du marché international de riz, seulement 6,5% de la production mondiale (contre 12% pour le maïs et 18% pour le blé) ;
- ii) l'augmentation structurelle des besoins dans les principaux pays producteurs d'Asie et d'Amérique Latine ;
- iii) les limites actuelles des marges de progression de la production dans ces pays ;
- iv) la réduction de la capacités des pays à importer du riz avec l'aggravation de la pauvreté et
- v) les changements potentiels des circuits actuels de commerce international de riz avec une orientation plus poussée vers des marchés porteurs actuellement protégés, au détriment de ceux de l'Afrique de l'Ouest, si les négociations commerciales au sein de l'OMC aboutissaient à une large ouverture des marchés agricoles.

Les menaces d'approvisionnement à terme des pays d'Afrique de l'Ouest sont d'autant plus sérieuses que les institutions et instruments (nationaux et régionaux) d'appui au développement de la riziculture ont été démantelés dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) et des politiques de libéralisation.

***Des hommes et des femmes producteurs : une situation fragilisée et un risque de paupérisation***

En Afrique de l'Ouest et du Centre, le riz est cultivé par environ 20 millions de petits producteurs, dont une bonne partie sont des femmes évoluant au sein d'exploitations familiales. Leurs revenus et leurs capacités d'investissement sont durement affectés par la concurrence déloyale du riz d'importation.

Si les producteurs ne trouvent plus de débouché pour leur riz, et si ils ne peuvent vendre sur les marchés nationaux et régionaux et à un prix rémunérateur (juste), la pauvreté persistera et s'aggravera et la croissance économique recherchée s'en ressentira au niveau des Etats.



*Les femmes sont fortement impliquées dans la production rizicole en Afrique de l'Ouest.*

***Le riz: un facteur puissant d'intégration économique régionale***

L'importance stratégique du riz pour l'Afrique de l'Ouest réside également dans son rôle potentiel dans le processus d'intégration régionale à travers les pôles d'échanges traditionnels transfrontaliers de riz local (Mali/Sénégal; Mali/Burkina/Côte d'Ivoire...).

Il existe de réelles marges de manœuvre pour un accroissement quantitatif et qualitatif de l'offre de riz ouest africain :

- *Une diversité de situations agroécologiques mais un potentiel réel encore sous-utilisé* - Avec sa pluviométrie et ses nombreux cours d'eau, l'Afrique de l'Ouest a de grandes potentialités pour la riziculture. Malheureusement celles-ci sont insuffisamment valorisées. Seulement 1,2% des terres irrigables sont mis en valeur. Un pays comme le Sénégal possède un potentiel de plus de 400 000 ha dont seulement 93 473 sont exploités.
- *Un environnement de la production améliorable* - L'Afrique de l'Ouest est à même de satisfaire pleinement à la demande en riz de ses populations

si des conditions favorables à la production sont mises en oeuvre. Outre les superficies disponibles, les rendements moyens actuels (4 - 6 T/ha pour la culture irriguée) comparés au potentiel des variétés améliorées diffusées par les institutions de recherche, le faible niveau actuel d'intensification de la production, montrent une importante marge de progression possible de la productivité et de la qualité du riz.

**Difficultés dues aux règles commerciales actuelles**

En 2004, une étude de la FAO a montré que le riz reste l'un des produits de base les plus protégés tant dans des pays en développement que dans des pays développés.

Cela n'est malheureusement pas le cas de l'Afrique de l'Ouest où les pays ont dû se contraindre à une large ouverture de leurs marchés par un démantèlement quasi-total des barrières tarifaires et la suppression de toutes autres formes d'intervention publique, suite à l'application des programmes d'ajustement structurel au début des années 1980 et à la mise en œuvre du TEC de l'UEMOA depuis l'année 2000 (actuellement de 10% pour le riz dans la plupart des Etats de l'UEMOA ; contre environ 96,7% de DD dans l'UE-15).

La conséquence est un accroissement massif des importations de riz qui sont actuellement déconnectées de la demande résiduelle. Un pays comme le Sénégal importe à lui seul chaque année, 600 000 t de riz, équivalent à 150 millions de dollars. Selon les estimations de la FAO, au regard des tendances actuelles, les importations de riz en Afrique de l'Ouest seront de l'ordre de 6,4 à 10,1 millions de tonne en 2020.

Cette situation qui déjà, menace sérieusement les acquis sociaux et économiques de la filière, l'avenir des exploitations familiales, pourrait s'aggraver avec les impacts négatifs potentiels de la création d'une zone de libre échange prônée dans le cadre des APE (en négociation entre l'UE, la CEDEAO et la Mauritanie) et d'une libéralisation accrue des marchés agricoles en négociation dans le cadre de l'OMC.

L'absence ou l'efficacité des politiques alimentaires au niveau des Etats qui sont plus préoccupés à nourrir les populations urbaines à moindre coût quels que soient les risques futurs, contribue grandement à maintenir ces politiques commerciales.

## Position et propositions du ROPPA

Le ROPPA considère que le riz est un produit d'importance vitale pour la sécurité et la souveraineté alimentaire en Afrique de l'Ouest, les exploitations familiales et l'emploi en milieu rural, les économies nationales.

Malheureusement, de nos jours les producteurs de cette région n'arrivent pas à vivre dignement de leur travail à cause de la concurrence déloyale du riz importé (riz subventionné des USA et riz asiatique moins chère, de faible qualité et provenant d'anciens stocks de sécurité).

Recourir aux importations pour satisfaire la demande croissante à partir d'un marché étroit et incertain (à long terme) ne saurait être une stratégie probante pour nourrir durablement les populations Ouest Africaines.

Aussi, le ROPPA considère qu'il est nécessaire d'adopter une politique rizicole à même d'assurer une croissance soutenue de la production régionale pour prévenir la précarité de l'approvisionnement en riz des populations et assurer des revenus stables et durables aux riziculteurs.

Par ailleurs il apparaît évident que la promotion du riz local et la valorisation de son rôle stratégique pour les économies nationales, les revenus des exploitants familiaux et la souveraineté alimentaire n'est pas seulement une question de compétitivité technique et économique. Il est essentiellement politique.



**Face à la concurrence du riz importé, les producteurs multiplient les initiatives, comme il en est une initiative dans la vallée du fleuve Sénégal sur le conditionnement.**

**Par conséquent nous, productrices et producteurs agricoles d'Afrique de l'ouest:**

***Exigeons des autorités nationales, des institutions sous-régionales (UEMOA, CEDEAO, UA...) :***

- La mise en place d'une protection tarifaire adaptée dans le cadre des politiques agricoles et commerciales régionales (UEMOA, CEDEAO) pour accroître la part du riz local sur le marché régional. Cela suppose notamment une révision à la hausse du TEC actuellement appliqué au niveau de l'UEMOA, permettant l'accès aux consommateurs et assurant des revenus durables aux riziculteurs leur permettant de vivre dignement de leur métier.
- Le renforcement de l'offre de services agricoles (conseil agricole et recherche agricole) et la facilitation de leur accès aux paysans.
- La mise en place de politiques et mesures de soutien bien adaptées visant la valorisation du potentiel rizicole existant ; garantissant l'accroissement durable de la production et l'approvisionnement des populations ; l'amélioration et la valorisation de la qualité du riz local ; la consolidation du commerce régional de riz local, notamment les circuits d'échanges traditionnels transfrontaliers (ex : Mali/Sénégal, Burkina/Mali...).

***Proposons aux Etats d'Afrique de l'Ouest et aux institutions sous-régionales*** de défendre auprès des institutions financières internationales, de la coopération bilatérale et multilatérale et auprès de l'OMC :

- La suppression des subventions à l'exportation de denrées alimentaires et l'arrêt du dumping pratiqué par les pays riches et certains pays émergents.
- La mise en place de mécanismes de gestion de l'offre de riz sur le marché international.
- La prise en compte du caractère spécifique du riz pour les pays d'Afrique de l'Ouest, capital pour la souveraineté alimentaire des populations et l'économie de millions de familles rurales.